



## La Mairie de Roulet-st-Estèphe

### Recrute 8 Agents recenseurs

#### Dans le cadre du recensement de la population

#### POSTES NON PERMANENTS DU 02/01/2023 AU 28/02/2023

**Statut :**

Contractuel.le

**Descriptif du poste :**

Sous la responsabilité du coordonnateur communal, l'agent recenseur assure les opérations de recensement sur un secteur défini de la commune.

**Condition indispensable :**

L'agent recenseur devra posséder le permis de conduire et une automobile.

**Mission de l'agent recenseur :**

L'agent recenseur se verra confier un ensemble d'adresses à recenser, en principe 300 logements au maximum.

- Se former aux concepts et règles du recensement,
- Effectuer une tournée de reconnaissance : repérer les logements et adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur.
- Déposer un courrier aux habitants les informant du recensement et leur remettre une notice individualisée leur permettant de se recenser sur internet.
- Remettre les questionnaires papiers en cas de refus ou d'impossibilité de réponse internet. Prendre rendez-vous pour récupérer les questionnaires et s'assurer de leur remplissage.
- Tenir à jour le carnet de tournée et veiller à la progression de la collecte,
- Rendre compte régulièrement au coordonnateur communal, faire le point sur l'avancement de la collecte, et faire état des situations particulières rencontrées.
- Restituer l'ensemble des documents en fin de collecte.

### **Les qualités requises pour être agent recenseur :**

#### **Savoir-faire :**

- Capacité relationnelle : l'agent recenseur devra être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.
- Niveau de connaissance nécessaire pour l'utilisation de l'outil informatique et d'internet,
- Être organisé et méthodique,

Être disponible et tenace : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur devra terminer son travail le plus vite possible. De plus, il devra être disponible toute la journée et même en début de soirée (pour joindre les personnes qui travaillent), voire même le samedi. De plus, l'agent recenseur devra faire le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il devra recenser.

#### **Savoir-être :**

- Moralité et neutralité : l'agent recenseur sera au contact de la population et pourra être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il ne devra en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuellement engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il devra être d'une parfaite moralité.
- Discrétion : l'agent recenseur devra respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il sera habilité à collecter.
- Rigueur, esprit d'initiative et autonomie

### **Durée de contrat :**

Poste à pourvoir à partir du 02/01/2023 jusqu'au 28/02/2023

- Au début du mois de janvier : 2 ½ journées de formations préalables et une tournée de reconnaissance sur plusieurs jours
- Dates de recensement : 19 janvier au 18 février 2023.

### **Informations complémentaires :**

Déplacements constants sur le territoire communal.

#### **Pour postuler :**

**Envoyez votre candidature avant le 15/11/2022 avec CV + lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire, Gérard ROY, 42 Rue Nationale 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE ou par mail sur : [mairie@roulletestephe.fr](mailto:mairie@roulletestephe.fr)**